



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 25.1.2024
SWD(2024) 28 final

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION

du

**programme commun harmonisé de l'UE portant sur la réalisation d'enquêtes de
conjoncture**

{SWD(2024) 27 final}

Résumé

Dans le présent document de travail, les services de la Commission exposent leur point de vue sur l'évaluation du programme commun harmonisé de l'UE portant sur la réalisation d'enquêtes de conjoncture (programme des enquêtes de conjoncture). L'évaluation couvre une période allant de [2012](#), année de la dernière évaluation complète du programme, à 2021. Elle a pour objectif d'évaluer dans quelle mesure le programme a atteint ses objectifs et de chercher les moyens de l'améliorer encore.

Le présent document de travail s'appuie sur une étude d'évaluation externe préparée par Deloitte et DIW ECON, qui est publiée en même temps. Parmi les principales sources de données utilisées pour étayer le rapport d'évaluation externe figuraient i) une recherche documentaire approfondie (axée sur les rapports d'évaluation précédents, des analyses économiques utilisant les données d'enquête générées par le programme des enquêtes de conjoncture, etc.), ii) une analyse quantitative examinant dans quelle mesure les données d'enquête permettent de suivre les évolutions économiques dans les États membres et les pays candidats et iii) une consultation des parties prenantes ciblant les utilisateurs ainsi que les producteurs des données. L'évaluation, dont la démarche générale respecte les principes des [lignes directrices européennes pour une meilleure réglementation](#) de la Commission, a porté sur l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la cohérence et la valeur ajoutée européenne du programme. Un groupe de pilotage interservices de la Commission a supervisé l'évaluation en fournissant des informations, une expertise et une assurance de la qualité conformes aux normes d'évaluation.

Le programme des enquêtes de conjoncture a permis de fournir en temps utile des données fréquemment mises à jour et harmonisées pour la surveillance économique dans les États membres de l'UE et les pays candidats, ainsi que dans l'ensemble de l'UE et de la zone euro. Les données sont largement utilisées par les chercheurs universitaires et les économistes professionnels pour suivre et prévoir les évolutions économiques. Elles sont aussi fréquemment reprises dans les médias. Bien que la qualité des données générées par le programme des enquêtes de conjoncture ne soit pas contestée, il est possible d'optimiser leur diffusion, notamment en améliorant la documentation de la méthodologie du programme et les modes de téléchargement des données d'enquête.

Le programme est efficace, les énormes avantages qu'il procure à une large base d'utilisateurs étant, selon toute probabilité, nettement supérieurs à son coût annuel. 100 % des utilisateurs ayant participé à une enquête spécifique en ligne estiment que les données des enquêtes de conjoncture contribuent de manière essentielle au suivi et à la prévision des évolutions économiques dans leur pays. Par ailleurs, il ne semble pas possible de remplacer les données d'enquête par des indicateurs moins coûteux qui s'appuieraient sur les mégadonnées (extraction automatique de grandes quantités de données de sites web à des fins d'analyse), celles-ci posant trop de contraintes techniques. Au niveau de l'administration financière du programme des enquêtes de conjoncture, les instituts nationaux partenaires de la Commission, qui réalisent les enquêtes proprement dites avec le cofinancement de cette dernière, réclament une plus grande simplification des formalités liées à la réalisation des

enquêtes ainsi que des méthodes plus efficaces de communication avec la Commission sur les questions financières ou administratives.

Le programme présente un degré élevé de cohérence entre les pays et les secteurs économiques examinés. Outre des questions propres à chaque secteur, chaque enquête sectorielle comporte une question sur les attentes en matière de prix et d'emploi, ainsi que sur l'évolution de la production. D'une manière générale, les questions d'enquête harmonisées sont correctement traduites dans les langues nationales, les quelques écarts constatés tenant à des raisons idiomatiques. Dans le contexte des autres programmes d'enquête de l'UE, ainsi que des autres programmes d'enquêtes privés comparables, le programme des enquêtes de conjoncture constitue une source de données complémentaire utile, axée sur des questions d'enquête différentes et offrant une couverture géographique plus large, ainsi qu'une ventilation sous-sectorielle plus fine des résultats. À l'inverse, l'enquête de la Commission sur le secteur des services financiers (FSSS) ne fournissait que peu d'informations complémentaires par rapport à l'enquête de la Banque centrale européenne sur la distribution du crédit bancaire; la Commission y a donc mis fin en mars 2023.

La valeur ajoutée européenne du programme réside dans ses séries de questions harmonisées, utilisées dans l'ensemble des États membres de l'Union et des pays candidats. Ces questions harmonisées permettent de comparer utilement les évolutions économiques entre les pays et de créer des indicateurs à l'échelle de l'UE et de la zone euro.

Le programme des enquêtes de conjoncture reste pertinent malgré l'apparition, ces dernières années, d'un certain nombre de sources de données potentiellement concurrentes. En particulier, l'introduction d'une publication préliminaire précoce des chiffres du PIB de l'UE/de la zone euro par Eurostat (ce que l'on appelle l'estimation rapide provisoire) n'a pas rendu obsolètes les données du programme, étant donné que celles-ci demeurent plus actuelles et fournissent une ventilation (sous-)sectorielle. Selon les parties prenantes qui ont répondu à la consultation, les questions harmonisées du programme des enquêtes de conjoncture portent sur les concepts économiques les plus importants et la fréquence du programme – mensuelle – est appropriée. Le programme serait encore plus pertinent s'il intégrait des questions ponctuelles occasionnelles sur des thèmes d'actualité et permettait des ventilations supplémentaires des résultats d'enquête.

L'évaluation et, en particulier, les retours d'information obtenus lors de la consultation des parties prenantes permettent de tirer un certain nombre d'enseignements auxquels il pourrait être donné suite plus tard. Ces enseignements concernent le mode de diffusion des données d'enquête, les procédures administratives et financières que les instituts d'enquête doivent respecter pour bénéficier d'un cofinancement de l'UE, ainsi que la couverture du programme du point de vue des questions posées et des possibilités de ventiler les résultats.